

Grand Poitiers Communauté urbaine

Projet alimentaire territorial

Entre 2019 et 2021, la **Communauté urbaine de Grand Poitiers** et les **Communautés de communes du Haut-Poitou** (<https://cc-hautpoitou.fr/>)

et des

Vallées du Clain (<https://www.valleesduclain.fr>)

ont animé une **démarche de mise en réseau des acteurs** de l'agriculture et de l'alimentation. Cette démarche visait favoriser la co-construction et la mise en œuvre partagée d'un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** pour la période 2022-2026.

4 grandes orientations stratégiques pour une transition agricole et alimentaire sur le territoire

Adopté en **décembre 2021** par le Conseil Communautaire, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) **co-construit et partagé** par l'ensemble des **acteurs de l'agriculture et de l'alimentation** des 83 communes du territoire a permis de structurer un **programme d'actions** autour de **4 grandes orientations** :

Le PAT est une politique alimentaire au service de la **santé** et du **bien-vivre** de tous les habitants et toutes les habitantes du territoire. Il vise, en tout premier lieu, à faciliter **l'accès** de toutes et tous à **une alimentation saine, durable et de qualité**. Il entend également redonner aux citoyens et aux acteurs locaux la possibilité de **contribuer** activement à la **construction et la mise en œuvre** d'un **système alimentaire plus durable**.

3 objectifs sont prioritaires :

- Donner à chacun le bon niveau d'information et les compétences nécessaires pour lui permettre d'accéder à une alimentation durable ;
- Lutter contre la précarité alimentaire, aux côtés des acteurs et structures de l'aide alimentaire ;
- Donner aux citoyens et aux acteurs locaux les moyens de participer à la structuration d'un système alimentaire plus durable.

Le PAT se donne pour ambition de **réduire l'impact écologique** des pratiques alimentaires, du champ à l'assiette. Il marque la volonté de la Communauté urbaine de Grand Poitiers et des Communautés de communes du Haut-Poitou et des Vallées du Clain de s'engager en ce sens, et d'accompagner les acteurs locaux (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs) vers un système alimentaire plus durable, en faisant le **double pari de l'agro-écologie** sous toutes ses formes et d'une plus grande **autonomie alimentaire**.

3 objectifs sont prioritaires :

- Soutenir l'installation et la conversion des producteurs engagés en faveur de l'agro-écologie et valoriser et soutenir ces pratiques
- Soutenir l'expérimentation et la diffusion des connaissances en matière d'agro-écologie et de diversification
- Protéger le foncier agricole pour maintenir et développer des activités agricoles.



Le PAT constitue une réponse aux **difficultés** exprimées par les **agriculteurs locaux** en matière de conditions de travail, de rémunération, de valorisation de leurs activités, de leur image et de leur place au sein du système alimentaire. Il fait le pari d'une **relocalisation de l'alimentation** au bénéfice des consommateurs (accès à des produits sains, de qualité, de saison...), mais aussi des agriculteurs.

2 objectifs sont prioritaires :

- Valoriser et promouvoir les produits locaux auprès des consommateurs
- Utiliser la commande publique pour structurer des débouchés locaux pérennes et attractifs.

Le PAT vise à soutenir et accompagner les **filières alimentaires locales** vers de **nouvelles formes d'organisations et de structurations**, pour leur permettre d'anticiper et de faire face à l'augmentation de la demande locale. Pour répondre aux attentes des consommateurs, de la restauration collective ou encore des commerçants locaux, les **producteurs** doivent se doter des **outils logistiques** et des **outils de transformation** nécessaires, adaptés aux contraintes et aux spécificités de ces marchés.

Un **Conseil Local de l'Alimentation** se réunira une fois par an, pour assurer le suivi et l'évaluation du PAT.

4 objectifs sont prioritaires :

- Développer des solutions logistiques de proximité pour faciliter l'acheminement des produits locaux vers les consommateurs, y compris restauration collective et publics précaires
- Développer des outils de transformations locaux
- Développer des solutions de distribution de produits locaux partout sur le territoire
- Structurer une filière de valorisation des biodéchets.



Concrètement, **entre 2022 et 2026** seront ainsi mis en œuvre **les projets et actions** suivantes :

- Organisation d'actions de communication et de sensibilisation à destination des jeunes, sur l'ensemble du territoire du Projet alimentaire territorial ;
- Mise en lien des réseaux d'aide alimentaire avec les acteurs de l'alimentation et facilitation de projets collectifs ;
- Organisation d'un guichet unique Agriculture ;
- Accompagner le repérage du foncier agricole disponible et l'installation paysanne ;
- Proposer une aide financière (Paiements pour services environnementaux – PSE – ou autres) pour les producteurs qui entretiennent la ressource en eau ;
- Financer la création de nouveaux espaces-test sur le territoire ;
- Atelier de transformation collectif des Vallées ;
- Projet de création d'une légumerie.

Du champ à l'assiette, tout un système alimentaire à améliorer

À l'échelle du territoire, le système alimentaire est constitué d'un **réseau de collaboration** entre les **différents acteurs** que sont les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les consommateurs, les collectivités territoriales ou encore les associations de citoyens...

Your
browser
does not
support the
video tag.

À ce jour, le territoire de la Communauté urbaine de Grand Poitiers et des Communautés de communes du Haut-Poitou et des Vallées du Clain regroupe notamment :

- **262 386 habitants** ou "mangeurs"
- **141 439 hectares de la Surface agricole utile (SAU)**
- **1258 exploitations agricoles** dont :
 - 82 exploitations en agriculture biologique en 2017, soit 6,5% des exploitations du périmètre
 - 135 exploitations commercialisent déjà en circuit court, soit 11% des exploitations du périmètre. Toutes les filières sont représentées :
 - Les fruits et légumes : 54 exploitations
 - Les viandes : 31 exploitations
 - les boissons : 22 exploitations
 - Les produits laitiers et ovoproduits : 16 exploitations
 - L'épicerie : 12 exploitations

Le secteur de l'alimentation cristallise aujourd'hui des **enjeux** sociaux, environnementaux, économiques et de santé. Dans ce contexte, l'objectif des PAT, issus de la

loi d'avenir pour l'agriculture (http://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000029573485)

, est de **favoriser le développement local et durable de l'agriculture et de l'alimentation**. Une amélioration globale de notre système alimentaire, qui passe par la **mise en place d'actions** dans les domaines suivants :

<https://www.grandpoitiers.fr/grands-projets/projet-alimentaire-territorial?>

- › Conforter les filières alimentaires locales (production, transformation, distribution et logistique) ;
- › Accompagner l'installation d'agriculteurs et la transmission d'exploitations agricoles ;
- › Développer des espaces tests agricoles ;
- › Valoriser les filières courtes ;
- › Développer l'offre de produits alimentaires de qualité issus de l'agriculture de proximité en restauration collective publique ou privée.

- Valoriser les savoir-faire et produits locaux ;
- Développer l'agri-tourisme.

- Promouvoir les recommandations nutritionnelles, dans le but de réduire les risques de maladies liées à l'alimentation (cancers, maladies cardiovasculaires, obésité, diabète de type 2...);
- Lutter contre les perturbateurs endocriniens (zéro plastique...).

- › Accompagner les acteurs de l'aide alimentaire, des épiceries sociales et solidaires, des jardins et restaurants d'insertion ;
- › Développer l'agriculture urbaine ;
- › Proposer des formations aux acteurs du social, de l'éducation et de la santé ;
- › Développer des cuisines partagées.

- Promouvoir l'alimentation durable ;
- Accompagner la transition agroécologique, développer des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ;
- Contractualiser, pour l'approvisionnement de la restauration collective, avec des producteurs qui préservent la ressource en eau, les sols, la biodiversité, la qualité de l'air ;
- Réduire l'impact énergétique de la filière alimentaire, contribuer à la production d'énergies renouvelables ;
- Développer l'agriculture biologique.

- › Assurer une veille foncière et protéger le foncier agricole ;
- › Travailler sur la localisation des commerces alimentaires ;
- › Développer l'agri-urbanisme.

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi